

Élections CNU 2007

Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant chercheur, votre déroulement de carrière : VOTEZ SNESUP

À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au Ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi « autonomie renforcée » qui vise à faire exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception « service public » de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

Une composition plurielle des listes SNESUP

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendront avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

Un fonctionnement transparent et démocratique

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives.

Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFM soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section. Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et rédigeront des comptes rendus.

Profession de foi CNU SNESUP 70e section

La reconnaissance par les pairs, le caractère public des critères de recrutement, la transparence des processus et la présence dans les instances de décision d'une majorité d'élus des personnels sont des principes fondamentaux du champ universitaire. Ils visent à garantir tout à la fois la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche, son adaptation aux évolutions professionnelles et sociales et son indépendance par rapport aux pouvoirs économiques et politiques.

Ces principes sont aujourd'hui menacés par des dispositions législatives et organisationnelles qui tendent à généraliser les instances d'évaluation majoritairement nommées et les appareils d'évaluation sur critères essentiellement quantitatifs.

Dans ce contexte, le CNU, majoritairement composé d'élus, est amené à jouer un rôle fondamental, car il a pour mission de réguler les qualifications sur une base nationale, de préciser le contour des disciplines et leur évolution et de spécifier leurs critères propres d'accès. Cette régulation par la communauté des enseignants-chercheurs est également décisive dans sa contribution à l'évolution des carrières.

La 70e section présente un caractère spécifique. Discipline académique en rapport direct avec un champ de pratiques sociales aux enjeux forts, elle est ouverte sur plusieurs sciences et suscite des candidatures nombreuses venant d'horizons professionnels et scientifiques différents, qu'il est *indispensable* d'évaluer non pas seulement en fonction d'indicateurs numériques mais de manière qualitative.

LES ÉLUS SNESUP S'ENGAGENT À DÉFENDRE LES PRINCIPES PRÉCÉDEMMENT ÉNONCÉS ET À POURSUIVRE LEUR TRAVAIL DE PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES DIMENSIONS DU TRAVAIL D'ENSEIGNANT CHERCHEUR DES CANDIDATS DANS LE RESPECT DE LA PLURALITÉ SCIENTIFIQUE, ÉPISTÉMOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE. SI DE NOUVELLES TÂCHES SONT CONFÉES AU CNU, ELLES SERONT ASSURÉES SELON CES MÊMES PRINCIPES EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE DISCIPLINE.

Liste présentée en collège A

1	BARBIER	Jean-Marie	CNAM
2	BARON	Georges-Louis	PARIS 5
3	LEBEAUME	Joël	ENS CACHAN
4	TUTIAUX	GUILLON Nicole	IUFM CENTRE ARRAS
5	ESCOT	AMADE Chantal	TOULOUSE 3
6	ROBERT	André	LYON 2
7	REUTER	Yves	LILLE 3
8	CASTAING	BAUTIER Elisabeth	PARIS 8

Liste présentée en collège B

1	DUBUS	Alain	LILLE 3
2	BERZIN	Christine	AMIENS
3	LANG	Vincent	NANTES
4	MARTINEZ	VERDIER Marie-Louise	NICE IUFM
5	CASANOVA	Rémi	LILLE 3
6	TRINQUIER	Marie-Pierre	TOULOUSE LE MIRAIL
7	CELLIER	Hervé	PARIS 10
8	KALALI	Faouzia	ROUEN IUFM